



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- procurations : 2
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 32
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 19 heures 08, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO)

Etaient absents excusés : M. BAMIERE

M. JULIEN CADIEU a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/122

Objet : Motion « Pour le maintien des forces de Gendarmerie sur le territoire de la commune de L'Union ».

Le Conseil Municipal s'inquiète de la volonté du ministre de l'Intérieur et du Premier Ministre de déployer une zone policière métropolitaine sur nos territoires, en remplacement de nos forces de gendarmerie, représentées ici par la communauté de brigades de L'Union.

Le Conseil Municipal est fortement attaché au lien qui unit depuis toujours la commune à la Gendarmerie Nationale en particulier par les investissements réguliers réalisés par les contribuables Unionais pour créer puis agrandir les locaux de la brigade. Il souligne également la mise à disposition d'un terrain de près de 7 000 M² pour construire une nouvelle caserne. Ce projet, largement entamé, permettra notamment de moderniser les conditions de travail et les conditions de vie des gendarmes.

Les gendarmes, ancrés dans la vie du territoire, où ils résident avec leur famille, exercent leurs fonctions auprès des habitants dont ils assurent protection et sécurité. Ils développent en outre des actions de prévention et de sensibilisation auprès de nos jeunes, actions particulièrement appréciées par la population.

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15 DEC. 2020

ID : 031-213105612-20201215-D_2020_122-DE



Enfin, le Conseil Municipal souligne la disponibilité sans faille des militaires de cette arme pour faire face aux incivilités et aux divers actes de délinquance dans notre commune et aux alentours, disponibilité qui porte ses fruits sur notre commune.

Bénéficier de la présence d'une gendarmerie sur nos territoires est une grande richesse. Il est de notre responsabilité d'élus de la République d'en sauvegarder le maintien.

En conséquence, le Conseil Municipal, se prononce à l'unanimité pour un maintien des forces de gendarmerie sur son territoire et exprime son refus d'un passage de son territoire en zone police.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter la motion « Pour le maintien des forces de Gendarmerie sur le territoire de la commune de L'Union » et exprime son refus d'un passage de son territoire en zone police.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,
BRIGITTE BEC



- Transmis le 15 DEC. 2020
- Affiché le 15 DEC. 2020